



LES CONDITIONS DE RESSOURCES

- Les ménages doivent avoir des revenus fiscaux de référence (année n-2) qui ne dépassent pas les plafonds suivants :



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds de ressources Zone B et C
1	24 740 €
2	32 990 €
3	38 160 €
4	42 284 €
5 et plus	46 398 €

LE LOGEMENT

- Un logement ayant fait l'objet d'un agrément par les services de l'état.
- Un logement intégré à une convention signée entre Caen la mer et le promoteur.
- Un prix au m² qui ne doit pas dépasser **3 128,07 € TTC** sur les communes situées en zone B1 et **2 730,34 € TTC** sur les communes situées en zone B2, et **2 387,46 € TTC** sur les communes situées en zone C.



AVANTAGES FISCAUX



Exonération de taxe foncière pendant 15 ans.
Tva à taux réduit 5,5%.
Cumulable avec un PTZ+, etc.